



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
7 mars 2014
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Points 14, 19 et 126 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Conseil économique et social
Session de 2014
Points 5 et 9 de l'ordre du jour provisoire

Débat de haut niveau

Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies

Résumé succinct de la réunion de 2013 avec les parlementaires

Note du Président de l'Assemblée générale

Le présent document contient le résumé succinct de la réunion de 2013 avec les parlementaires, tenue à New York les 14 et 15 novembre 2013, qui est distribué conformément à la résolution [65/123](#) de l'Assemblée générale (voir annexe I).



Annexe I

Repenser le développement durable : en quête d'un programme de transformation en 2015

Réunion avec les parlementaires tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies : rapport succinct

1. La réunion de 2013 avec les parlementaires s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 14 et 15 novembre. Elle a été organisée conjointement par l'Union interparlementaire, le Président de l'Assemblée générale et le Président du Conseil économique et social de l'ONU et a rassemblé près de 200 parlementaires venus de divers pays pour débattre du thème « Repenser le développement durable : en quête d'un agenda mondial transformationnel en 2015 ». La réunion a offert aux parlementaires une occasion unique d'apporter leur contribution au débat en cours sur le processus de développement pour l'après-2015, et notamment à la formulation d'une nouvelle série d'objectifs de développement durable pour les pays développés et les pays en développement.

2. Les Présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de l'Union interparlementaire ont pris la parole, et les participants ont pu prendre connaissance du message reçu du Secrétaire général de l'ONU. Toutes les déclarations prononcées lors de la réunion, qui ont réaffirmé le rôle des parlements tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, sont disponibles sur le site Web de l'UIP à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/Splz-f/unga13.htm>.

Séance I : Un nouveau modèle économique pour le développement durable : sur la voie du bien-être

La société fait face à un profond dilemme, celui de la croissance.

Professeur Tim Jackson, Université du Surrey, Royaume-Uni,
Auteur de *Prospérité sans croissance*

3. S'appuyant sur la principale conclusion de la consultation parlementaire organisée dans le cadre de la cent vingt-huitième Assemblée de l'UIP, tenue à Quito (Équateur) en mars 2013, les participants à la 1^{re} séance ont examiné les moyens de repenser le modèle économique dominant, axé sur la croissance, de manière à promouvoir le bien-être des populations, qui doit être l'objectif ultime du développement durable. Le débat, qui faisait suite à un discours principal particulièrement stimulant et à un entretien avec plusieurs parlementaires et représentants permanents, a porté en un premier temps sur le « dilemme de la croissance », abordé tant du point de vue économique qu'environnemental.

4. Ce dilemme tient d'abord au fait que les niveaux de consommation enregistrés dans les pays riches ne sont plus tenables. La communauté internationale tout entière semble aujourd'hui en prendre conscience, comme l'a démontré la

Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui est en partie à l'origine de la volonté de définir des objectifs de développement durable de nature à améliorer dans le long terme les conditions de vie des populations sans pour autant compromettre la capacité des générations futures à concrétiser cette même ambition.

5. Cette nouvelle approche ne découle pas seulement de considérations écologiques, même s'il est désormais établi qu'une croissance non maîtrisée peut avoir des effets néfastes comme le changement climatique ou l'appauvrissement de la biodiversité, mais aussi de la prise de conscience de la dépendance irrationnelle de la croissance à l'égard de l'exploitation des ressources. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, et grâce aux progrès technologiques, le prix des ressources n'a cessé de diminuer, les rendant ainsi accessibles au plus grand nombre. Toutefois, au début de ce millénaire, la tendance s'est inversée, et le prix des matières premières a commencé à augmenter partout dans le monde, annonçant par là même l'avènement d'une nouvelle ère économique pendant laquelle il est devenu impossible d'asseoir la croissance sur l'exploitation de ressources peu coûteuses. Du reste, avant même la crise financière de 2008-2009, les taux de croissance étaient déjà en baisse depuis près d'une dizaine d'années dans les nations les plus riches.

6. Certes, comme l'ont fait remarquer de nombreux participants, la croissance a été porteuse de nombreuses avancées qui ne sont pas toutes d'ordre matériel, à l'exemple de l'augmentation de la durée de vie. Il ne s'agit donc pas d'abandonner définitivement le modèle économique fondé sur la croissance, mais plutôt de le comprendre et de le maîtriser. On compte dans le monde de nombreuses régions dans lesquelles le revenu annuel moyen par habitant est de l'ordre de, voire inférieur à 10 000 dollars des États-Unis, et où la croissance économique demeure vitale à la satisfaction des besoins essentiels, tels que l'augmentation de la durée de vie et des taux de scolarisation et à la réduction de la mortalité infanto-juvénile et de la morbidité maternelle. Du point de vue du monde en développement, le débat sur l'après-croissance est un luxe que seuls peuvent se permettre les pays qui ont déjà connu la croissance.

7. Il y a donc un impératif moral évident à promouvoir la croissance et la hausse de la consommation là où le besoin s'en fait réellement sentir. Il n'y a pas de modèle unique de développement durable : les stratégies diffèrent en fonction du contexte national. Les objectifs sociaux doivent venir compléter les objectifs économiques et avant tout ne pas accentuer les écarts de revenus. Ils doivent aller de pair avec des politiques environnementales ambitieuses. À défaut, la croissance restera synonyme de dégradation de l'environnement et d'appauvrissement des ressources.

8. L'augmentation du revenu par habitant a atteint un plafond, et la situation commence à s'inverser. Paradoxalement, dans des pays développés comme les États-Unis et le Royaume-Uni, l'espérance de vie est inférieure à celle enregistrée au Chili, au Costa Rica ou à Cuba. Et c'est là qu'intervient le second élément du dilemme de la croissance : pourquoi les pays riches privilégient-ils aujourd'hui encore un modèle économique fondé sur la croissance, alors même que son caractère non durable a été amplement démontré, qu'il n'est pas garant de la stabilité financière et qu'il va à l'encontre des exigences écologiques et sociales les plus élémentaires?

9. Le modèle fondé sur la croissance s'auto-entretient et assure sa propre survie en alimentant une culture de la consommation, qui rend les individus dépendants de

l'acquisition d'un nombre sans cesse croissant de produits. C'est cette caractéristique fondamentale de l'économie moderne, fondée sur l'augmentation constante de la productivité de la main-d'œuvre et sur l'innovation, qui fait que le monde développé se trouve pris dans un engrenage sans fin. Ce processus repose sur la thèse selon laquelle, si la croissance économique n'est pas suffisante, et si la production de biens et services n'augmente pas, il n'y aura plus assez d'emplois et, partant, plus assez de recettes fiscales. Il en résultera alors une augmentation du chômage et un ralentissement de la consommation, une augmentation des déficits publics et une baisse des dépenses publiques, tandis que les défauts de paiement se multiplieront et que les investissements diminueront. Ainsi s'amorcera un cercle vicieux qui conduira à l'effondrement de l'économie. Pour éviter ce piège, la planète tout entière s'emploie à fabriquer toujours plus de croissance, au travers d'un réseau complexe de relations entre un nombre grandissant d'agents économiques qui s'emploient à produire toujours plus de biens pour les vendre aux consommateurs, investissent leur épargne dans la consommation et mettent tout en œuvre pour entretenir cette croissance afin de préserver la stabilité du système économique dans son ensemble. Le système financier est lui aussi conçu de manière à offrir aux consommateurs le crédit dont ils ont besoin pour consommer toujours plus, de sorte que la machine à produire ne connaisse jamais de répit. La dette générée tout au long de ce processus ne fait qu'enfermer les individus dans un schéma ininterrompu de surproduction et de surconsommation.

10. Le fait que les populations des nations industrialisées développées ne soient pas satisfaites de leur sort alors que leurs besoins matériels sont satisfaits est en soi paradoxal. La vie dans les sociétés consuméristes est particulièrement anxiogène. Pour pouvoir consommer, les gens qui en ont les moyens doivent s'endetter de manière excessive et investir une part disproportionnée de leur temps dans leur vie professionnelle, tandis que la crainte de se trouver un jour dans l'impossibilité de financer un tel mode de vie les plonge dans l'angoisse. Dans le même temps, ceux qui ne peuvent se permettre de consommer dans les mêmes proportions vivent dans la peur de lendemains encore plus difficiles.

11. Pour résoudre le dilemme de la croissance, il faut envisager une autre approche du bien-être humain fondé sur la prospérité durable, ce qui suppose de s'interroger d'abord sur ce qu'est réellement la prospérité. À l'évidence, il ne s'agit pas d'accumuler et de consommer toujours plus de biens matériels. La prospérité, outre ses aspects purement matériels, recouvre aussi la santé psychologique et sociale, l'aptitude à apprécier l'environnement qui nous entoure et le sentiment d'avoir trouvé sa place au sein de la société; c'est la possibilité de vivre dans de bonnes conditions sur une planète dont les ressources ne sont pas inépuisables, en ayant le sentiment d'être libre de faire ses propres choix. Mais pour que cette vision se concrétise, il faudra d'abord bâtir un système économique adapté au but recherché.

L'idée de sérénité doit faire partie intégrante du concept de bien-être.

Sénatrice Christiane Vienne, Belgique

12. Pour que ce nouveau système fonctionne, il faut que trois leviers économiques essentiels soient mobilisés en faveur du bien-être humain : l'entreprise,

l'investissement et l'argent. Il s'agit en un premier temps de déterminer si l'homme moderne est capable de penser l'entreprise comme un service ou comme du temps consacré aux autres dans le but d'améliorer leur qualité de vie. Outre les contradictions relevées ci-dessus, le modèle économique actuel a ceci de paradoxal que le temps le plus précieux, à savoir le temps non rémunéré consacré (surtout par les femmes) à l'entretien des ménages n'est même pas pris en considération dans le calcul des comptes nationaux. Dans cette conception novatrice, l'entreprise serait davantage vouée à la prestation de services qu'à la production d'objets matériels; elle serait donc moins dépendante des apports en matières premières et n'aggraverait pas les dommages causés à l'environnement. Dans la mesure où elle aurait pour objectif de fournir des services, cette entreprise d'un nouveau genre exigerait une forte concentration de main-d'œuvre et serait donc porteuse d'emplois, dans des domaines tels que le bâtiment, la rénovation, l'enseignement, la santé, les activités récréatives et les loisirs. Le concept d'entreprise de service revêt par ailleurs une dimension sociale en ce qu'il vise aussi à dégager des intérêts communs aux chefs d'entreprise et à leurs employés.

13. L'investissement est un autre levier économique majeur, dans la mesure où il assure la continuité entre le présent et l'avenir. Il doit lui aussi être appréhendé de manière différente, non plus comme une activité spéculative répondant exclusivement à des intérêts d'ordre privé, mais comme un moyen de préserver et de protéger les actifs écologiques dont dépend la véritable prospérité. Il s'agira d'investir dans les technologies de nature à réduire l'empreinte carbone des activités humaines, dans l'économie verte, notamment les énergies renouvelables, de même que dans les infrastructures, les transports publics et les services qui contribueront, au travers de la création d'emplois, à générer une économie d'entreprise.

14. Le dernier paramètre économique à repenser est l'argent en lui-même, et sa nature complexe. La plupart des économistes n'ont pas vu venir la crise de 2008 parce qu'ils n'avaient pas compris que près de 90 % de l'argent est créé non pas par des États souverains mais par les banques commerciales, par le biais du crédit.

15. On touche là à une composante purement spéculative du système financier : le prêt de capitaux à des institutions financières qui peuvent ainsi parier sur le prix des actifs pour accroître la liquidité de l'économie dans l'espoir que la croissance s'en trouve stimulée. La situation actuelle appelle la mise en place d'un système monétaire ancré dans l'économie réelle et adapté à l'objectif visé, à savoir la promotion des investissements et la création d'entreprises pour renforcer la prospérité réelle, qui se définit au travers de sa dimension humaine.

16. On pourrait considérer, dans une mesure très relative, que le processus est déjà enclenché, comme en témoignent les programmes de microcrédit communautaire, qui commencent à donner des résultats positifs, notamment en matière d'amélioration du bien-être. Certains gros investisseurs institutionnels commencent par ailleurs à comprendre que l'investissement responsable est un moyen pour parvenir à repenser en profondeur la structure même de l'investissement. Pour autant, la production de capital est avant tout fonction de facteurs macro-économiques. En d'autres termes, aussi réconfortants soient-ils, on ne peut se contenter de vanter les mérites des solutions ayant fait leurs preuves à petite échelle. Il faut aussi s'interroger sur les mécanismes de création, de régulation et de taxation des capitaux.

Les inégalités particulièrement criantes observées dans certaines sociétés ont des effets négatifs patents sur les classes aisées comme sur les plus pauvres; le fossé grandissant entre les riches et les pauvres entraîne de graves problèmes en matière de santé et de cohésion sociale. C'est dans les sociétés dans lesquelles les inégalités ne sont pas aussi marquées que les gens sont les plus heureux.

Petra Bayr, Conseil national autrichien

17. À l'évidence, mesurer les performances d'un pays en se fondant uniquement sur le produit intérieur brut ne donne qu'une idée très réductrice du niveau de prospérité et de développement humain. Plusieurs tentatives ont été faites pour mesurer la prospérité autrement. On citera notamment l'indice de bonheur national brut utilisé au Bhoutan ou encore l'indice Planète heureuse, qui tiennent compte de facteurs tels que l'empreinte écologique des pays ou le degré de bonheur des gens, indépendamment de leurs possessions matérielles. Le calcul du PIB pourrait aussi prendre en considération certaines composantes intangibles telles que la valeur des services sociaux fournis par les forêts au regard des revenus ponctuels tirés de l'abattage et de la production de bois de feu.

Le PIB du Danemark a augmenté de près de 70 % alors que la consommation énergétique du pays est restée plus ou moins constante, grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie dans l'industrie et le secteur résidentiel. Dès lors que l'on se fixe des objectifs précis pour faire évoluer les comportements en matière d'investissement, de tels changements n'ont plus rien d'impossible.

Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark
auprès de l'Organisation des Nations Unies

18. La « dématérialisation » de la croissance est très certainement une étape majeure dans la construction d'une économie plus durable. Toutefois, on ignore encore quelles en seront les limites. Certaines améliorations sont possibles, mais ne seront probablement pas suffisantes. On peut accroître la productivité des ressources et améliorer le rendement énergétique en substituant, par exemple, des énergies renouvelables aux combustibles fossiles (dont les réserves seront de toute façon épuisées d'ici 20 à 30 ans), à condition qu'il existe des institutions aptes à accompagner une telle transition. Mais dématérialiser la croissance dans le but d'offrir à la population mondiale dans son ensemble un mode de vie de type « occidental » exigerait de multiplier au centuple l'efficacité technique : une telle évolution dépasserait par son ampleur et sa rapidité tout ce qui s'est fait à ce jour dans l'histoire de l'humanité. Quand bien même elle serait techniquement envisageable, elle serait inconcevable dans le contexte du système en place. D'une manière ou d'une autre, il faudra se résoudre à transformer en profondeur le modèle économique actuel.

19. Un nouveau modèle économique adapté aux besoins des pays développés et en développement s'impose : un modèle dans lequel le bien-être sera fondé non pas sur

la consommation mais sur la solidarité et le développement durable. L'application des principes d'égalité, d'intégration et de respect de la nature est intrinsèquement liée à cette nouvelle approche et doit orienter les politiques publiques, à tous les niveaux et dans tous les domaines (économique, social et environnemental). La redéfinition du rôle de l'État et la mise en place de politiques publiques solidaires, loin d'exclure tout développement, favorisent au contraire une croissance plus harmonieuse, comme en témoigne l'exemple de pays tels que l'Équateur.

20. Nombre de pays en développement ont choisi d'asseoir leur croissance sur la déréglementation et la libéralisation de l'économie, ce qui les a contraints à s'endetter dans des proportions ingérables, au point que certains d'entre eux ont dû pendant des décennies donner la priorité au remboursement de dettes colossales contractées auprès de multinationales étrangères ou de prêteurs institutionnels, au lieu d'investir dans l'éducation, la santé et le développement humain. Le constat vaut aussi pour les politiques d'austérité que nombre de ces pays mènent actuellement, et qui sapent le tissu social ainsi que la capacité du secteur public à contribuer activement à la gestion de l'économie nationale. Dans les pays riches en ressources, la mise en place de ce nouveau modèle économique exigera de faire en sorte qu'une part équitable des revenus tirés de l'exploitation des ressources revienne à l'État et soit réinvestie dans des domaines tels que l'éducation, la santé et le développement humain. Les ressources naturelles et les autres biens publics ne sauraient être cédés au secteur privé en l'absence de garanties juridiques attestant que la société dans son ensemble pourra en tirer bénéfice. L'inscription des droits de la nature dans les constitutions nationales pourrait constituer un garde-fou essentiel contre toute surexploitation des ressources, et irait dans le droit fil d'une politique globale de promotion du bien-être.

21. Ce modèle d'économie sociale reposerait par ailleurs sur une perception de l'être humain fondamentalement différente de la vision très étroite qu'en donne la théorie économique néoclassique, laquelle pose pour principe que l'intérêt privé est la seule motivation des individus. Une meilleure compréhension de ce que nous sommes, non seulement en tant qu'individus, mais aussi en tant que membres d'une société donnée, pourrait modifier le fonctionnement même des relations économiques.

22. Nombre d'ouvrages de référence parus ces dernières années montrent que le point de basculement entre croissance économique et bien-être correspond à un revenu national moyen de l'ordre de 10 000 à 15 000 dollars des États-Unis par habitant. Dans l'idéal, les pays qui atteignent ce niveau de revenu pourraient revoir leur modèle de croissance, ne plus mesurer la croissance en fonction du niveau de consommation matérielle *par habitant* et s'employer à produire davantage de biens publics et sociaux. Certains participants ont toutefois exprimé des doutes quant à l'application concrète d'un concept aussi révolutionnaire. La croissance relève d'un instinct fondamental, tous les êtres humains aspirant à une vie meilleure. Si l'idée selon laquelle la prospérité est un droit et un des leviers du développement est très attrayante, encore faut-il trouver les moyens qui permettront d'y parvenir. Il ne suffit pas de définir des objectifs : il faut aussi élaborer des stratégies de nature à en faciliter la réalisation.

23. Ce nouveau modèle de développement ne sera concrètement envisageable que s'il tient compte de quatre autres expressions de la nature humaine : le pouvoir, la domination, la crainte et la cupidité, dont le mode de circulation de l'argent à

l'échelle mondiale est la parfaite illustration. Les gens sont pour la plupart animés de préoccupations à court terme et cherchent surtout à satisfaire leurs besoins immédiats, si bien qu'il est parfois difficile, y compris pour le plus visionnaire des hommes politiques, d'échapper à la pression. On peut donc se demander quelle réponse un modèle de développement durable pourrait apporter à ces questions si étroitement liées à la nature humaine, face à des pressions qui ne font qu'alimenter la surenchère de l'exploitation et de la consommation, et à la frénésie qui s'est emparée des marchés boursiers.

Le capital se déplacera toujours très vite vers les pays où la production coûte le moins cher, et où les ressources sont aisément accessibles, les mécanismes de protection des droits de l'homme embryonnaires, le rapatriement des bénéficiaires facile et les législations axées sur la prévention des dommages à l'environnement virtuellement inexistantes.

Sénateur pakistanais

24. L'économie, dans sa forme actuelle, régie par un consumérisme entretenu par l'expansion financière, est fondamentalement instable et condamnée à l'impasse, et il faudra nécessairement élaborer un nouveau modèle économique durable reposant, entre autres, sur des mécanismes institutionnels et monétaires et des modèles d'entreprise et d'investissement qui restent à définir. Tous devront être adaptés à cette nouvelle perception de ce qui fait de nous des êtres humains.

25. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer à cet égard : c'est à eux qu'il incombe de fixer un ensemble d'objectifs de développement durable qui définiront le monde dans lequel nous souhaitons vivre dans 15 ou 20 ans. Ils doivent non seulement plaider en faveur de l'adoption de ces nouveaux objectifs, mais contribuer aussi à fédérer l'opinion mondiale autour de ces objectifs communs. Ils doivent aussi convaincre la communauté internationale du caractère réaliste des changements souhaités car, pour l'heure, les gens tâtonnent et ne s'entendent sur rien. Pour faire évoluer le discours actuel sur l'économie et les tensions psychologiques qu'elles génèrent, il faudra soulever des questions difficiles touchant aux liens entre l'argent et le pouvoir, dont on sait qu'ils ne sont pas répartis de manière équitable dans la société. Une nouvelle économie ne pourra voir le jour que si tous les acteurs concernés sont associés à la prise des décisions, aux plans tant national qu'international, et à condition que le public dans son ensemble puisse suivre de plus près les activités des groupes d'intérêt.

C'est à vous, parlementaires, qu'il appartient de garder la haute main sur les politiques et les législations de vos pays respectifs. Je vous encourage vivement à vous engager résolument en ce sens et à garder en mémoire tout ce qui se sera dit ici aujourd'hui.

Ambassadeur Macharia Kamau, Coprésident
du Groupe ouvert de l'Assemblée générale
sur les objectifs de développement durable

26. Dans le même temps, les parlementaires se trouvent dans une situation ambiguë puisqu'il leur est demandé de prendre des décisions qui influent sur l'existence des populations et, dans le même temps, de traiter avec des institutions conçues pour orienter l'économie dans une voie porteuse de profondes inégalités, et dont le fonctionnement très complexe est virtuellement impossible à comprendre. Pour preuve, le marché des « produits dérivés », auquel la plupart des gens n'entendent pas grand-chose. Par ailleurs, alors qu'ils sont aux prises avec des contraintes budgétaires majeures, les parlementaires se voient demander de voter des lois visant à protéger les institutions qui sont à l'origine de ces déficits budgétaires. Il leur faut donc porter une attention particulière aux activités du secteur financier et trouver les moyens d'en assurer une meilleure régulation. Les pouvoirs publics et les parlementaires doivent protéger le droit souverain des États à créer la masse monétaire voulue.

27. Les parlementaires doivent rallier leurs circonscriptions respectives à la cause qu'ils défendent, celle de la transformation de l'économie. Lorsqu'ils sont confrontés au changement, les gens tendent à se raccrocher à ce qu'ils possèdent déjà, et rechignent à renoncer à quoi que ce soit tant qu'ils ne savent pas ce qu'ils obtiendront en retour. Il faudrait donc en un premier temps dresser un bilan objectif des objectifs du Millénaire pour le développement afin de mettre en évidence les avantages qui s'en dégagent, pour les individus comme pour les pays. Cet exercice ouvrira la voie à l'élaboration d'un projet concret conçu en vue de formuler et de mettre en œuvre des outils de développement durable.

28. Pour amorcer cette transition vers un modèle économique durable, les parlementaires pourraient en un premier temps voter une mesure simple mais néanmoins indispensable en vertu de laquelle les performances économiques de leur pays ne seraient plus calculées au regard du seul PIB, puis établir des indicateurs et des organismes de suivi du bien-être sous toutes ses formes. Ils pourraient aussi soumettre les sociétés privées à une législation plus rigoureuse en matière d'environnement, de droits de l'homme et de droit du travail, et veiller à ce qu'elles ne tentent pas de s'y soustraire en délocalisant leurs moyens de production dans des pays où les normes en vigueur sont moins contraignantes.

29. Ces nouvelles idées, à l'instar des approches du développement qui remettent en question le modèle consumériste, se heurteront nécessairement à une certaine résistance. La politique du statu quo compte de nombreux adeptes dans les milieux politiques, intellectuels et universitaires, comme en témoignent les problèmes que rencontre l'ONU pour faire avancer le débat sur le changement climatique. Les groupes d'intérêt, les responsables politiques, les milieux d'affaires et les intellectuels mettront tout en œuvre pour empêcher tout débat constructif, à l'exemple de ceux qui sont favorables au statu quo parce qu'il sert leurs intérêts, et ne sont pas conscients des effets délétères d'un système économique dysfonctionnel sur la société tout entière. Les actions éducatives contribueront fortement à vaincre cette résistance, en particulier si elles ciblent les jeunes. L'éducation peut notamment favoriser l'émergence d'une nouvelle génération éclairée qui aura le pouvoir de transformer le système et de promouvoir une nouvelle forme de développement.

Principales conclusions

- Il ne peut y avoir de développement durable dans le contexte du modèle économique actuel, qui repose sur une augmentation constante de la consommation. Il faut définir de manière plus large la notion même de croissance pour y intégrer l'épanouissement de l'individu et de la société. La croissance doit avoir pour objectif ultime le bien-être humain.
- L'économie verte et les efforts visant à dématérialiser la croissance répondent à une nécessité, mais sont insuffisants pour que la planète puisse s'engager dans la voie du développement durable. Pour favoriser une transition plus radicale, il faudra réorienter les politiques en fonction d'un nouveau modèle économique axé non plus sur la croissance en soi mais sur le bien-être. Pour être véritablement verte, l'économie devra dépendre beaucoup moins de la consommation comme moteur de croissance et source de bien-être.
- Dans les pays dont les revenus sont inférieurs à un certain niveau, la croissance économique demeure nécessaire pour accroître à la fois la prospérité matérielle et les avantages intangibles qui en découlent. Pour autant, ces pays peuvent déjà s'engager dans la voie du changement, à l'exemple des pays développés, en repensant l'objectif et le rôle de l'investissement, de l'argent et des entreprises dans une optique plus sociale. Cet effort devra reposer, tant à l'échelon national, qu'à l'échelon local, sur une économie privilégiant la stabilité financière et budgétaire.
- Pour faciliter le passage à une nouvelle économie du bien-être, il conviendra d'élaborer de nouveaux indicateurs qui viendront s'ajouter au PIB et tiendront compte non seulement du revenu matériel mais aussi d'autres éléments moins tangibles tels que la satisfaction et le sentiment d'harmonie. Cette mutation ne sera possible que si les mentalités évoluent en profondeur, et les parlementaires sont bien placés pour favoriser un tel changement.

Séance II : L'égalité hommes-femmes, pilier du développement – formulation d'un nouvel objectif

30. L'ONU et l'Union interparlementaire œuvrent depuis longtemps en faveur de l'émancipation et des droits des femmes, et travaillent ensemble à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement. Pourtant, les objectifs du Millénaire pour le développement touchant au genre, notamment ceux axés sur l'éducation et la santé, n'ont pas permis d'éliminer les causes structurelles des inégalités hommes-femmes que sont la violence à l'égard des femmes, la non-rémunération des travaux de soins et d'entretien, le contrôle limité qu'exercent les femmes sur les ressources économiques et leur participation inégale au processus décisionnel. De même, les progrès enregistrés dans la réalisation d'autres objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas nécessairement favorisé l'égalité des sexes, le respect des droits des femmes et leur émancipation.

31. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) appelle en conséquence à l'élaboration d'un objectif à part entière sur l'égalité des sexes qui serait assorti de cibles et indicateurs divers et permettrait d'engager une action beaucoup plus ambitieuse que celle menée au titre

des objectifs du Millénaire pour le développement. Conformément à cet objectif, les États s'engageraient à mettre en œuvre des politiques volontaristes pour éliminer les causes profondes des discriminations à l'égard des femmes, assureraient un suivi fiable des progrès réalisés et seraient tenus de rendre compte des résultats de nature à améliorer directement la situation des femmes.

32. De l'avis d'ONU-Femmes, l'élaboration d'un objectif à part entière se justifie pour quatre raisons. Elle permettrait d'abord de poursuivre le travail considérable qui reste à mener au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternelle et, deuxièmement, de s'attaquer de manière directe et globale aux facteurs structurels et aux discriminations qui font obstacle à l'égalité hommes-femmes et influent sur le degré d'émancipation et les droits des femmes. La troisième raison tient à la nécessité d'investir dans l'égalité des sexes, et en particulier par l'éducation des filles, dont on sait qu'elle est un des meilleurs investissements que les pays puissent faire pour promouvoir leur développement. Enfin, l'adoption d'un objectif spécifique s'impose si l'on veut que les responsables politiques, les parlements et les sociétés puissent engager une action ciblée et déterminée pour éliminer les contraintes sous-jacentes pesant sur l'égalité des sexes.

33. La majorité des participants ont estimé que la formulation d'un objectif à part entière était indispensable, d'abord et surtout parce qu'elle permettrait de mobiliser un engagement politique en faveur de la promotion de la femme. Si les enjeux relatifs à la condition de la femme étaient répartis entre plusieurs objectifs de développement durable, il en résulterait une dispersion des efforts. L'adoption d'un objectif spécifique est parfaitement compatible avec la prise en compte systématique des questions de genre, en faveur de laquelle les pays se sont déjà engagés en vertu des conventions et autres instruments qu'ils ont signés et ratifiés. Elle s'impose aussi si l'on veut faire porter les efforts sur un ensemble de problèmes communs à des domaines très divers.

34. L'adoption d'un objectif à part entière contribuera aussi à mobiliser la volonté politique qui facilitera à son tour la mobilisation des ressources, ce qui permettra de renverser la tendance au sous-financement chronique des politiques en faveur de l'égalité des sexes. Cet aspect est loin d'être négligeable dans un contexte mondial d'après crise et d'austérité généralisée, dont les effets ont touché les femmes de manière disproportionnée. En période d'austérité financière, nombre de pays opèrent en priorité des coupes budgétaires dans le secteur public, où les femmes travaillent en grand nombre. De plus, partout dans le monde, les femmes occupent généralement des emplois précaires et ne bénéficient pas d'une couverture sociale adéquate, a fortiori en période de crise. Entre 2011 et 2012-2013, le montant de l'aide publique au développement investie dans des projets en faveur des femmes et de l'égalité des sexes a diminué de 20 %. Dans les pays en conflit, les ressources qui pourraient être investies dans l'émancipation des femmes sont consacrées à la lutte contre le terrorisme et au financement des opérations militaires. L'adoption d'un objectif à part entière sur l'égalité des sexes permettrait donc de cibler les financements. Il reste malgré tout beaucoup à faire pour renverser la situation, même s'il est désormais largement prouvé que les investissements en faveur de l'émancipation des femmes ont des retombées économiques considérables.

35. À l'inverse, certains participants ont fait valoir qu'il n'y avait pas lieu d'adopter un objectif à part entière sur l'égalité des sexes, dans la mesure où les

problématiques liées à la condition de la femme renvoient nécessairement à tous les aspects du développement durable. Les femmes constituent 50 % de la population mondiale, et sont probablement plus durement touchées par la pauvreté que les hommes. Pour que le futur programme de développement durable réponde aux besoins des populations, il faut que les enjeux relatifs à la condition de la femme et à l'égalité des sexes soient abordés de manière transversale. Or, l'élaboration d'un objectif spécifique pourrait amener à traiter les questions de genre hors du cadre général du programme. Certains participants ont jugé prématuré d'élaborer un tel objectif, puisque aucun accord ne se dessine pour l'heure quant à ce qu'il contiendrait, et estiment préférable d'intégrer les objectifs d'égalité des sexes à toutes les composantes du processus de développement. À titre d'exemple, un consensus semble se dégager en faveur de certains objectifs à caractère sanitaire, et la santé est incontestablement un des domaines dans lesquels les problématiques propres aux femmes peuvent être abordées. De même, les questions relatives à l'éducation s'inscrivent dans le droit fil du travail mené au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, et des cibles visant spécifiquement les femmes et les filles pourraient être définies dans ce domaine. Il en va de même des questions touchant à la participation des femmes au processus décisionnel.

36. D'autres participants ont défendu un point de vue intermédiaire : selon eux, s'il y a effectivement lieu d'élaborer un objectif à part entière axé spécifiquement sur la violence à l'encontre des femmes, la question de l'égalité des sexes doit être une composante transversale du développement dans son ensemble. La violence à l'égard des femmes doit elle aussi être considérée comme une question transversale et non comme un problème qui ne concerne que les femmes. Il s'agit en fait d'un problème global qui touche l'ensemble des sociétés engagées dans un processus de développement. L'intégration systématique des questions de genre aux objectifs de développement durable et aux politiques de développement en général est un autre moyen de favoriser des relations harmonieuses entre les hommes et les femmes, lesquelles contribuent à leur tour à plus d'harmonie entre les cultures et entre les hommes et la nature. La quête d'harmonie dans la société procède de la même logique que la quête de bien-être et n'a pas moins d'importance que la croissance économique.

37. Il a été souligné que les objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels on enregistre les résultats les plus probants sont ceux qui font plus ou moins l'unanimité. Or, si l'on s'accorde largement à reconnaître que la pauvreté doit être combattue et que les filles doivent avoir accès à l'éducation, il n'est pas certain que la pleine égalité des sexes soit un objectif consensuel. L'adoption d'un objectif résolu axé spécifiquement sur l'égalité des sexes contribuerait donc à affirmer en des termes dépourvus de toute ambiguïté l'engagement de la communauté internationale en faveur de cette cause. Nombre de participants ont cependant souligné qu'il n'y avait pas de large consensus politique sur la question de l'égalité hommes-femmes^a. Se référant à divers accords de l'ONU comme par exemple la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et à d'autres instruments similaires, ils ont souligné qu'il restait à l'évidence beaucoup à faire pour venir à bout des problèmes et des stéréotypes culturels, dont certains sont profondément enracinés dans l'histoire des sociétés. Dans nombre de cas, on constate que les avancées enregistrées aux plans politiques et

^a *Recueil des Traités*, vol. 1249, n° 20378.

législatif restent sans effet sur les facteurs sous-jacents, notamment culturels, à l'origine des discriminations sexistes.

38. Plusieurs délégués ont relevé qu'après plusieurs années pendant lesquelles la communauté internationale a porté une attention accrue à la question des droits des femmes, qui a fait l'objet d'une série de conférences mondiales ayant suscité beaucoup d'enthousiasme, la dynamique semble s'être essouffée. Dans certains domaines tels que ceux évoqués dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ou dans le Programme d'action de Beijing^b, la situation s'est visiblement enlisée, voire détériorée. Ce constat fait globalement l'unanimité, et peut-être faut-il maintenant s'interroger sur les moyens de relancer le processus. Si les participants aux travaux d'organes spécialisés comme la Commission de la condition de la femme ou la Troisième Commission de l'Assemblée générale font généralement preuve d'enthousiasme et de détermination, il en va tout autrement dans les instances qui ne traitent pas directement d'égalité des sexes et dans les réunions consacrées à des questions sans lien direct apparent avec la condition de la femme. Cette situation met en évidence la nécessité de sensibiliser les experts et les délégués des États Membres à la problématique hommes-femmes et de renforcer l'engagement en faveur de la prise en compte systématique des questions de genre.

39. À l'évidence, la question de l'égalité des sexes concerne aussi bien les hommes que les femmes et doit donc être abordée de manière globale. Il s'agit, plus concrètement, de faire comprendre aux hommes que l'égalité des sexes, loin d'être une perte pour eux, est un facteur d'enrichissement pour la société tout entière. Les hommes doivent prendre conscience des problèmes propres aux femmes et participer à l'élaboration de solutions adaptées aux besoins des femmes. À titre d'exemple, la violence à l'encontre des femmes ne pourra être éliminée que si les hommes et les femmes s'y emploient de concert, puisque les auteurs de ces violences sont des hommes. La contribution des hommes pourrait même être une condition essentielle de la promotion de la femme. Ainsi, les réformes structurelles et réglementaires en faveur de l'égalité des sexes mises en œuvre en Bolivie auraient été inconcevables sans le soutien de certains hommes politiques.

40. Dans le même ordre d'idées, on peut s'interroger sur la place des hommes dans la société. Les spécialistes des questions de genre auront notamment pour tâche de déterminer comment les hommes appréhendent, par exemple, le fait que les femmes diplômées des universités soient aujourd'hui plus nombreuses que les hommes, ou que le nombre de femmes qui briguent des postes traditionnellement occupés par les hommes ne cesse d'augmenter. Les politiques relatives à l'égalité des sexes ne profiteront pas nécessairement de la même manière aux hommes et aux femmes. Si cette hypothèse se confirme, il faudra en prendre acte et adopter des mesures appropriées pour aider les hommes à gérer cette nouvelle donne et leur proposer des solutions adaptées.

41. Si une pleine égalité venait à être instaurée entre les hommes et les femmes, ces dernières entreraient alors en concurrence directe avec les hommes, et ce dans tous les domaines. Compte tenu du caractère limité des ressources et des emplois, les hommes pourraient fort bien perdre au change. Il est clair qu'ils opposeront une

^b *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

farouche résistance s'ils ont le sentiment d'être dépossédés d'une partie de leur pouvoir ou de leurs biens. L'approche fondée sur la complémentarité entre les sexes, qui verrait les femmes occuper la place qui leur revient aux côtés des hommes, sur un pied d'égalité, sans chercher à empiéter sur leur territoire, serait sans doute moins conflictuelle. La plupart des participants se sont exprimés en faveur de la pleine égalité hommes-femmes, mais une minorité d'entre eux a estimé que, dans les sociétés caractérisées par une grande diversité culturelle et économique, la complémentarité entre les sexes, en favorisant le respect des différences, contribuerait à plus d'harmonie.

42. Les participants ont soulevé une question plus fondamentale : il s'agissait de savoir s'il est possible, malgré la grande diversité des contextes culturels nationaux, de définir des besoins communs à toutes les femmes, et de fixer des buts et des cibles applicables aussi bien aux femmes qui vivent dans des pays où l'égalité hommes-femmes est respectée qu'à celles qui vivent dans des pays où les inégalités entre les sexes sont beaucoup plus criantes. Les participants ont estimé que les objectifs visés en matière de genre sont pour la plupart de dimension universelle. Il y a des femmes dans tous les pays du monde, et les problèmes qui leur sont propres sont plus ou moins les mêmes partout. L'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, la participation à la prise des décisions politiques, l'accès aux activités économiques, en particulier aux droits de propriété et de succession, et les droits à la santé sexuelle et génésique sont, à des degrés divers, autant d'enjeux communs à toutes les femmes du monde. En intégrant tous ces différents éléments à un seul et même objectif, on leur conférerait une dimension mondiale.

43. Dans le même temps, certains participants ont mis en garde contre les risques qu'il y a à considérer que toutes les sociétés sont homogènes. L'image et le statut de la femme varient d'un pays et d'une région à l'autre, et les États doivent donc disposer en toutes circonstances d'une marge de manœuvre suffisante pour mettre en œuvre des objectifs de dimension universelle en tenant compte du contexte national.

La difficulté, en ce qui nous concerne, est de sélectionner et de hiérarchiser des objectifs qui entraîneront des changements fondamentaux dans la vie des femmes.

John Hendra,
Directeur exécutif adjoint chargé des politiques
et des programmes, ONU-Femmes

44. Les objectifs du Millénaire pour le développement posaient problème dans la mesure où ils ne couvraient pas de manière globale la violence faite aux femmes, perçue comme un phénomène trop difficile à mesurer. Il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine. La violence à l'égard des femmes ne recouvre pas seulement les violences sexuelles et le viol, mais aussi la traite, l'esclavage sexuel et la prostitution. Tant que certains hommes s'estimeront en droit d'acheter une femme parce qu'elle est pauvre, la pleine égalité entre les hommes et les femmes restera un objectif illusoire. Les organisations internationales doivent prendre fermement

position contre de tels crimes, et les parlements doivent faire de même, en veillant à ce que la loi soit appliquée avec la plus grande rigueur.

Dans l'État plurinational de Bolivie, dès qu'une région est touchée par une flambée de violence à l'encontre des femmes, elle peut déclarer l'état d'urgence, comme dans le cas d'une catastrophe naturelle. Des ressources importantes sont aussitôt débloquées afin d'enrayer le phénomène.

Gabriela Montaña,
Présidente du Sénat bolivien

45. La lutte contre les violences faites aux femmes doit aussi comporter un volet préventif. Il a été amplement démontré que le degré de violence à l'égard des femmes est inversement proportionnel au nombre de femmes magistrats ou officiers de police. Il importe aussi d'examiner les causes profondes de cette violence, qui peuvent être d'ordre socioéconomique et liées à la pauvreté, à l'alcool ou à la toxicomanie, mais, dans la plupart des cas, c'est le sentiment d'impunité de certains hommes et leur conviction d'avoir des droits sexuels qui sont à l'origine des violences sexuelles.

46. Si un consensus se dégage en faveur de l'intégration de la violence faite aux femmes en tant que composante essentielle d'un objectif spécifique axé sur l'égalité des sexes, et compte tenu des difficultés rencontrées dans le passé pour mesurer ce phénomène et en assurer le suivi, il faudra définir des cibles et des indicateurs précis pour mesurer les progrès accomplis, en s'inspirant des pratiques probantes suivies dans différentes sociétés.

47. En effet, il faut impérativement disposer d'indicateurs sur tous les aspects de l'émancipation des femmes, et les efforts déployés en ce sens par ONU-Femmes et d'autres organisations doivent être salués. La détermination des pays à faire avancer la cause des femmes est à la mesure de l'utilisation qu'ils font de ces indicateurs. De ce point de vue, l'amélioration de l'accès des femmes au crédit et à la propriété foncière est aisément mesurable. Les pays doivent parvenir à un consensus, tant en ce qui concerne les objectifs en eux-mêmes que les indicateurs de suivi des progrès.

48. Les objectifs du Millénaire pour le développement n'étaient assortis d'aucune cible spécifique en matière de santé et de droits génésiques, ces questions étant par ailleurs intégrées à d'autres cibles. On peut donc s'interroger sur la place qui leur sera faite dans les nouveaux objectifs de développement durable. La santé et les droits sexuels et génésiques sont une composante primordiale du bien-être des femmes et devront, à ce titre, non seulement faire l'objet d'un objectif à part entière mais être intégrés de manière transversale à l'ensemble des objectifs axés sur la santé. Les droits génésiques sont une condition essentielle de l'accès des femmes aux ressources et de la maîtrise de ces ressources, et les femmes qui en sont privées ne sont pas libres de choisir la manière dont elles entendent vivre leur vie. Il s'agit à l'évidence d'une question très sensible au plan politique dans certaines régions du monde. Pour autant, la reconnaissance de ces droits est essentielle à l'exercice des droits fondamentaux des femmes et à l'instauration de l'égalité hommes-femmes.

49. Il conviendra par ailleurs de déterminer si la question de la représentation des femmes au sein des instances parlementaires doit être intégrée à un objectif distinct afin d'encourager les femmes à entrer au Parlement en plus grand nombre. Tout indique que, dans les pays où les femmes parlementaires sont plus nombreuses, on porte une plus grande attention aux questions touchant à la condition de la femme, et notamment la contraception, le droit à l'avortement, l'éducation, la santé, la violence et la formation professionnelle.

50. Les participants ont examiné de manière concrète des domaines liés aux objectifs de développement durable dans lesquels les questions de genre n'ont pas été intégrées et dans lesquels les gains en matière de développement ont été inférieurs aux résultats escomptés faute d'une réelle prise en compte de la problématique hommes-femmes. À titre d'exemple, s'il est vrai que des avancées parfois spectaculaires ont été observées dans certains pays en matière de représentation des femmes au Parlement, les femmes sont encore sous-représentées aux niveaux local et municipal. De même, dans le monde du travail, les femmes se heurtent aujourd'hui encore à un « plafond de verre » qui leur interdit tout accès à de hautes fonctions : en règle générale, les organisations internationales ne nomment pas de femmes aux échelons les plus élevés de leur hiérarchie et, dans les institutions financières, les banques et les entreprises, les postes de direction sont majoritairement occupés par des hommes.

51. Les participants se sont demandé pourquoi un nombre disproportionné d'hommes parviennent à se faire élire alors que les femmes représentent près de la moitié de l'électorat et se portent candidates en grand nombre à des fonctions électives. À l'évidence, les électrices ne votent pas nécessairement pour des femmes, et les hommes ouverts au changement ont pour devoir d'encourager les femmes qui hésitent encore à le faire à voter pour d'autres femmes. Plusieurs participants ont toutefois indiqué qu'ils ne partageaient pas cette analyse et démontré, exemples à l'appui, que la situation dans leur pays était à l'opposé.

52. Globalement, les participants – hommes et femmes – se sont dits déçus par le décalage entre les discours ronflants sur les droits des femmes et la situation observée dans la réalité, et entre le consensus enthousiaste qui se dégage de réunions telles que la présente réunion et les obstacles bien réels rencontrés sur le terrain. Les parlementaires ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. C'est à eux qu'il appartient de faire voter des lois et d'en suivre la mise en œuvre. S'il est, à première vue, relativement simple de donner une application concrète aux obligations découlant de la loi, encore faut-il qu'il y ait une réelle volonté politique, et c'est malheureusement là où le bât blesse.

53. Alors qu'ils travaillent déjà à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 – les objectifs pour le développement durable –, les pays ne doivent pas perdre de vue les obligations qu'ils ont déjà souscrites et dont ils restent comptables. Il conviendra donc de déterminer comment les nouveaux objectifs pourront faciliter la mise en œuvre des engagements déjà pris ou pallier les carences relevées en la matière.

54. Il appartiendra à l'ONU de décider s'il est préférable de définir un objectif à part entière ou d'adopter une approche transversale, voire une combinaison des deux. En tout état de cause, outre la violence, la santé ou la participation des femmes au processus décisionnel, de multiples considérations devront être prises en compte. Se pose notamment la question de l'aide à fournir aux femmes actives pour

qu'elles puissent trouver un juste équilibre entre carrière et responsabilités familiales, et celle de la solution à apporter à l'équation « salaire égal à travail égal ». Il faudra examiner l'ensemble de ces questions à la lumière de données et d'indicateurs objectifs et réalistes ventilés par sexe, niveau de revenu et autres facteurs, et tout mettre en œuvre pour qu'elles soient pleinement intégrées aux trois piliers (économique, environnemental et social) du développement durable.

55. La composante « égalité des sexes » des nouveaux objectifs pour le développement durable, quelle qu'en soit la forme, ne sera porteuse de progrès que si elle permet de s'attaquer aux causes profondes des inégalités et des discriminations dont les femmes sont victimes, notamment les rapports de force entre les sexes et les modes de socialisation. Il sera également primordial de faire évoluer certains comportements ancrés dans la tradition et de repenser le concept de masculinité. Les nouveaux objectifs pour le développement durable, à l'instar des objectifs du Millénaire pour le développement, devront se présenter sous une forme facile à communiquer, de manière à ce qu'ils puissent enclencher rapidement la dynamique souhaitée et susciter l'attention des responsables politiques et du public dans son ensemble.

Principales conclusions

- Il serait souhaitable, dans le contexte des objectifs pour le développement durable, de définir un objectif à part entière relatif à l'égalité des sexes, qui permettrait non seulement d'appeler l'attention du public et des États sur l'urgence qu'il y a à instaurer une pleine égalité entre les sexes, par principe, et pas seulement pour favoriser le développement. Cela aiderait à parachever le travail relatif aux objectifs du Millénaire pour le développement.
- Dans le même temps, les considérations de genre doivent être intégrées à l'ensemble des objectifs de développement afin d'éviter de séparer la problématique hommes-femmes des autres enjeux du développement. La prise en compte systématique des questions de genre est une bonne chose pour les femmes, comme pour le programme de développement dans son ensemble.
- Les actions de développement en faveur de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes doivent s'inscrire dans une démarche fondée sur les droits de la personne. L'utilisation de données ventilées par sexe, dont une grande partie devra être recueillie dans le cadre de programmes de collecte de données plus volontaristes, viendra compléter cette démarche. La violence à l'égard des femmes doit figurer en tête des priorités à retenir au titre du nouvel objectif sur l'égalité des sexes.
- Dans certains pays, l'action menée en faveur de l'égalité hommes-femmes se heurtera à des difficultés liées aux différentes représentations culturelles de la place et du rôle des femmes dans la société. Pour autant, les questions et les enjeux relatifs à la condition de la femme, et en particulier la violence ou la santé sexuelle et génésique, revêtent une dimension universelle. Le programme de développement pour l'après-2015 doit à cet égard s'appuyer sur les engagements découlant du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et contribuer à pallier les carences relevées dans la mise en œuvre de ces précédents engagements.

Séance III : La gouvernance démocratique pour le développement durable : quelle place dans les nouveaux objectifs?

Nous appelons donc à une réorientation radicale : reconnaître la bonne gouvernance et la paix comme étant des éléments fondamentaux du bien-être et non des options facultatives.

Rapport du Groupe de haut niveau chargé
du programme de développement pour l'après-2015,
mandaté par le Secrétaire général de l'ONU

56. Un des principaux messages du communiqué de Quito est que la gouvernance démocratique est à la fois un objectif et une condition du développement durable; elle doit à ce titre figurer en bonne place parmi les nouveaux objectifs pour le développement durable et constituer un objectif à part entière. À l'instar du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, mis en place par le Secrétaire général, les parlementaires réunis à Quito ont souligné la forte corrélation entre gouvernance démocratique et bien-être. Le débat avait pour objet de préciser le contenu des composantes clefs de la gouvernance démocratique et la nature des liens entre gouvernance démocratique et développement durable. Il a été l'occasion de rappeler l'importance de la gouvernance démocratique, qui va bien au-delà de la simple gouvernance.

57. La gouvernance démocratique ne repose pas uniquement sur des pouvoirs publics aptes à fournir de manière efficace des services de qualité à la population. Le concept de gouvernance démocratique a pour fondement la question de la légitimité des gouvernants et de leurs décisions, laquelle découle de la confiance des électeurs dans les institutions politiques et publiques. La démocratie et le bon fonctionnement des institutions sont subordonnés à la tenue d'élections libres et régulières auxquelles l'ensemble des partis politiques participent, dans un contexte de liberté des médias.

58. Il importe par ailleurs que la population soit convaincue de l'importance qu'il y a à voter et à élire des gouvernements compétents, légitimes et comptables de leurs actes. Les parlementaires, en leur qualité de représentants du peuple, ont pour rôle fondamental de transmettre au gouvernement, aux institutions judiciaires, aux médias et aux partis politiques les attentes des électeurs. Ils doivent donc s'interroger sur la manière dont ils peuvent prendre des initiatives, hiérarchiser les priorités, organiser leur travail et rendre compte de leur action, dans un monde où l'on attend d'eux toujours plus.

La politique ne consiste pas seulement à résoudre des problèmes; il s'agit aussi de saisir les occasions qui se présentent.

Gunilla Carlsson,
ancien membre du Groupe de haut niveau
mis en place par le Secrétaire général de l'ONU,
ancien Ministre de la coopération
et du développement de la Suède

59. Aujourd'hui, les citoyens bénéficient d'un large accès à l'information et ont donc des attentes beaucoup plus fortes. Ils exigent de pouvoir exercer leurs droits fondamentaux, mais aussi de participer à la vie de la cité, aux plans tant national que mondial. La mondialisation et la numérisation des données ont rapproché les citoyens, si bien qu'aujourd'hui des gens qui vivent pourtant dans des régions et des pays différents débattent ensemble des mêmes problèmes. On sait par ailleurs que le système multilatéral existant n'est pas adapté aux besoins d'un monde « globalisé » et ne donne pas les résultats espérés. L'influence grandissante d'acteurs économiques de dimension mondiale comme les sociétés transnationales exige des mécanismes mondiaux de plus grande ampleur pour mieux lutter contre des problèmes tels que l'injustice, la pauvreté et l'exploitation irraisonnée des ressources, qui sont autant d'enjeux communs à la quasi-totalité des pays du monde.

60. Le processus de définition des objectifs qui succéderont aux objectifs du Millénaire pour le développement doit avoir pour objectif d'en finir avec la pauvreté de notre vivant, mais il n'aboutira que si nous prenons acte du fait que les ressources de la planète ne sont pas inépuisables et ne cessent de s'appauvrir. La lutte contre la faim doit s'inscrire dans le contexte de la gestion durable des ressources et ne pourra porter ses fruits que si elle s'appuie sur un cadre de gouvernance démocratique et des institutions capables d'offrir des solutions politiques constructives. La gouvernance démocratique est essentielle à un développement économique durable et équitable. Elle doit être une composante transversale de tous les objectifs de développement pour l'après-2015. Parmi les principaux éléments de cette gouvernance démocratique figurent le contrôle parlementaire, qui s'inscrit dans le droit fil de la répartition des pouvoirs entre les différents organes de l'État; la protection effective des droits des groupes les plus vulnérables; le respect du droit à l'information; le renforcement du professionnalisme des forces de sécurité et de la transparence de l'action policière; et la mise en place d'un système judiciaire indépendant accessible à tous. La gouvernance démocratique doit également reposer sur un processus continu d'évaluation et d'amélioration des services de l'État dans des domaines tels que la santé, l'éducation, la justice et les investissements dans les infrastructures nationales.

Il y a eu jusqu'à présent une frontière trop artificielle entre le national et l'international; dans le monde d'aujourd'hui, les problèmes mondiaux sont aussi des problèmes nationaux, voire locaux.

Jan Eliasson,
Vice-Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

61. Pour être à même de faire face aux problèmes de dimension nationale, les États doivent être ouverts au monde extérieur et ne pas ignorer ce qui se passe aussi à l'échelle internationale. Les parlementaires ont à cet égard un rôle primordial à jouer. Ils doivent notamment expliquer aux citoyens que les pays ne peuvent résoudre à eux seuls tous les problèmes qu'ils rencontrent et qu'ils resteront impuissants à les régler s'ils ne tiennent pas compte des réalités internationales et n'éliminent pas la frontière artificielle entre le national et l'international.

Nous avons récemment organisé un référendum pour demander aux citoyens suisses si les droits aux congés annuels devaient être portés à six semaines. Qui ne voudrait pas avoir plus de vacances ..., pourtant, les Suisses se sont exprimés contre cette proposition. L'idée d'avoir plus de congés était certes très alléchante, mais les électeurs ont estimé qu'une telle mesure serait irresponsable et contraire à l'intérêt national.

Paul Seger,
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies

62. La gouvernance démocratique doit aussi s'appuyer sur une très forte adhésion du pays, laquelle découle de la participation active de citoyens bien informés et convaincus qu'ils ont tout intérêt à œuvrer, à leur échelle, au bon fonctionnement de la société dans son ensemble. Il existe un lien très étroit entre la responsabilité des citoyens à l'égard du bien commun et la démocratie : dans une démocratie saine, les gens prennent généralement des décisions en ayant à cœur de défendre les intérêts de leur communauté ou de leur pays. Ce constat vaut pour nombre de pays ayant pourtant des cultures politiques et des niveaux de développement différents, à l'exemple de la Suisse et du Costa Rica.

Après son accession à l'indépendance, le Costa Rica a pris des engagements résolus en faveur de l'éducation et a ancré son action dans un attachement profond au principe de solidarité. C'est ce qui a favorisé les réformes du système de protection sociale et la mise en place d'un code du travail et d'un système national de santé. Le pays a adopté un système électoral très dynamique dont la population reconnaît la légitimité, un système judiciaire largement indépendant et impartial et une constitution qui garantit la protection des droits individuels et sociaux.

Ambassadeur Eduardo Ulibarri,
Représentant permanent du Costa Rica
auprès de l'Organisation des Nations Unies

63. La corruption, qui compte parmi les principaux facteurs d'érosion de la gouvernance démocratique et de la confiance des citoyens dans les institutions, est un des aspects majeurs de la vie politique de certains pays. Les scandales liés à la corruption ébranlent les fondements mêmes des institutions nationales et menacent leur crédibilité comme celle du système politique dans son ensemble. *A contrario*, la condamnation à des peines d'emprisonnement des responsables nationaux reconnus coupables de corruption ne peut que contribuer à renforcer la crédibilité du système judiciaire.

Au cours de son histoire, le Pakistan a connu quatre dictatures militaires qui ont toutes été renversées par des mouvements populaires de grande ampleur. Toutes ont été suivies par le rétablissement de la démocratie, et tous les mouvements de résistance de masse qui se sont opposés à l'autocratie ont été strictement non violents.

Sénateur Aitzaz Ahsan,
Pakistan

64. Le programme de développement pour l'après-2015 doit être élaboré à partir d'une approche centrée sur l'individu. Il doit intégrer l'ensemble des questions liées aux droits de la personne au travers d'une approche transversale tenant compte des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement. La gouvernance démocratique doit s'appuyer sur les composantes clés que sont la participation, la transparence et la responsabilisation, et doit déboucher sur des acquis favorables au développement, comme le recul des inégalités. Le chaos qui règne actuellement au sein de nos communautés dans nombre de domaines tient à l'absence de structures de direction adéquates au sein des organes de l'État. S'y ajoutent l'érosion des dispositifs de protection sociale et d'autres biens publics, lesquels, outre leur utilité immédiate, contribuent aussi à renforcer les liens entre les individus et le sentiment de citoyenneté. À titre d'exemple, la mise en place d'une couverture médicale universelle accessible à tous peut avoir pour avantage supplémentaire de favoriser une répartition plus équitable des richesses, tout en permettant aux citoyens de participer plus activement au processus politique.

Les véritables leaders ont à cœur de faire l'histoire, pas de faire de l'argent.

Parlementaire du Suriname

65. La démocratie doit être, par essence, participative; or, dans bien des cas, elle est pervertie par des intérêts partisans et des ambitions cupides, qui conduisent les responsables nationaux à s'écarter de l'intérêt collectif. La construction d'une « famille mondiale » nourrie de valeurs telles que la solidarité et le service social devient alors impossible. Les parlementaires doivent se faire les champions de ces valeurs et les replacer au cœur de la vie politique.

66. La confiance en l'État, la stabilité politique et la transparence sont des déterminants essentiels de la gouvernance démocratique et sont indissociables. En l'absence de stabilité politique, économique ou sociale, il devient extrêmement difficile de mettre en place des structures de gouvernance nationale. Dans le même temps, si la population est globalement méfiante à l'égard de l'État et de ses institutions, c'est en grande partie parce que ces derniers n'ont pas su fournir les services qui relevaient pourtant de leurs responsabilités. Pour qu'un système politique jouisse de la confiance des citoyens, il doit être comptable de son action. La transparence de l'action publique passe dans une large mesure par une société transparente, dans laquelle l'opinion publique s'exprime avec vigueur et les médias en toute liberté et où les citoyens peuvent avoir accès aux ressources leur permettant de dénoncer ce qu'ils jugent condamnable.

67. La transparence et la confiance sont nécessaires non seulement au niveau national mais aussi à l'échelle internationale. La tendance récente au nationalisme, qui verse parfois dans la xénophobie, et les références de plus en plus nombreuses à la souveraineté sont un des facteurs faisant obstacle à l'instauration de la confiance entre les nations. Ces réactions peuvent résulter de ce que certains perçoivent comme les effets pervers de la mondialisation, ce qui, dans ce cas, complique la tâche des États qui cherchent à se rapprocher les uns des autres pour trouver les compromis indispensables à l'élaboration de solutions mondiales.

68. L'influence de l'argent sur la vie politique ne fait qu'aggraver les choses. Les responsables politiques motivés par des intérêts commerciaux privés et les parlementaires élus grâce aux voix d'électeurs pauvres dont ils ont acheté le vote n'ont pas la légitimité nécessaire pour combattre la corruption. Une solution partielle, déjà prévue dans certaines constitutions nationales, consisterait à faire en sorte que les campagnes électorales et les élections soient entièrement financées par l'État, à l'exclusion de toute autre source de financement.

69. Lorsque l'État ne rend pas compte de son action ou a définitivement perdu la confiance du peuple, il devient alors très difficile de convaincre les citoyens de voter, ce qui entraîne une crise de la démocratie. La lassitude des électeurs, qui s'exprime au travers de la baisse des taux de participation et de l'intérêt pour la vie politique nationale en général, s'observe aussi dans les vraies démocraties. Deux raisons parfaitement contradictoires peuvent expliquer ce phénomène : les électeurs ont abandonné tout espoir de voir un gouvernement élu améliorer leur situation ou estiment, à l'inverse, que le gouvernement contrôle la situation et continuera de leur assurer le même niveau de prospérité et de sécurité.

70. Le fait que les jeunes soient absents du processus électoral est particulièrement préoccupant. En règle générale, les responsables politiques sont d'âge moyen, voire plus âgés. Ils ne seront donc plus là lorsque l'impact des décisions qu'ils prennent ou pas se manifesteront. Il faut associer les jeunes au processus politique pour qu'ils puissent acquérir l'expérience qui leur permettra de prendre le relais. Les jeunes sont victimes de multiples distractions qui les détournent du devoir civique : ils passent un temps considérable sur les médias sociaux ou se consacrent à d'autres activités toutes aussi égocentriques, qui ne peuvent en aucun cas se substituer à la participation démocratique. La passion qui les anime et leur vision des choses doivent être mises au service du changement démocratique.

71. De nombreuses propositions ont été faites pour améliorer la gouvernance. Il a notamment été suggéré que tous les nouveau-nés, partout dans le monde, se voient délivrer un certificat de naissance attestant leur existence et, partant, leur droit d'être scolarisés et soignés, de voter et d'ouvrir un compte en banque; ou encore de baisser l'âge de la majorité électorale afin d'associer les jeunes à la vie démocratique avant qu'ils ne s'en lassent.

72. Soucieux de renforcer la gouvernance démocratique, plusieurs pays ont mis en place à titre expérimental des structures gouvernementales décentralisées au niveau provincial ou régional. Cette solution pourrait effectivement permettre aux responsables politiques de se rapprocher des citoyens et d'être davantage à l'écoute de leurs problèmes. Pour autant, certains participants ont souligné qu'une telle réforme devait être engagée avec la plus grande prudence, ne serait-ce que pour éviter de mettre en place au niveau local des instances de gouvernance présentant les mêmes carences que leur version centralisée.

73. La participation des citoyens au processus d'établissement du budget, à l'exemple de ce qui se pratique en République de Corée, donne aux gens la possibilité d'exprimer leur point de vue sur toutes les questions budgétaires de dimension locale, dans le cadre d'audiences publiques et d'enquêtes en ligne. De même, des mécanismes peuvent être mis en place pour que les citoyens puissent exprimer leur avis sur les nouveaux projets que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre, et sur les effets qu'ils en attendent à leur échelle. Le transfert de responsabilités au niveau local peut aussi avoir des retombées positives sur la croissance, le commerce et l'emploi, comme on l'a constaté au Brésil.

74. L'adoption de bonnes lois sur les médias, l'information et la liberté d'expression sont une autre composante fondamentale de la gouvernance. Les parlements doivent voter des lois sur l'accès à l'information publique faisant obligation aux institutions de l'État de faire preuve de transparence et d'ouverture à l'égard des demandes émanant des citoyens dans ce domaine. Il ne s'agit donc pas de réglementer ou de contrôler les médias, mais bien au contraire de veiller à ce que les médias puissent travailler, dans toute la mesure possible, sans avoir à subir d'influences extérieures d'aucune sorte, tout en s'assurant que les médias eux-mêmes rendent compte de la situation de manière responsable. Dans une société démocratique, les dirigeants doivent être ouverts à la critique, qui fait partie intégrante des fonctions des médias.

75. À l'évidence, les responsables politiques du monde entier appuient avec vigueur le principe de la gouvernance démocratique. Pour autant, plusieurs participants à la réunion se sont dits réticents à voir l'ONU inscrire la question de la gouvernance au nombre des objectifs du programme de développement. Cette position reste toutefois minoritaire : nombre de pays sont en faveur de l'intégration de la gouvernance démocratique à un des objectifs de développement durable ou estiment qu'elle doit compter parmi les conditions préalables à la réalisation de certains d'entre eux. Les pays qui se disent sceptiques quant au concept même de gouvernance démocratique fondent leur analyse sur deux considérations distinctes : premièrement, certains d'entre eux craignent que l'adoption d'un objectif relatif à la gouvernance démocratique n'ouvre la voie à une ingérence dans des domaines relevant de leur souveraineté nationale; deuxièmement, nombre d'États sont aujourd'hui encore mal à l'aise à l'idée de se soumettre à un processus qui les obligerait à rendre compte de leur action de manière continue, aussi bien à la population qu'à la communauté internationale.

76. Pour vaincre ces réticences, il faut amener un certain nombre d'États Membres de l'ONU à comprendre qu'à terme, la gouvernance démocratique servira leurs intérêts, en contribuant à instaurer la confiance et la stabilité politique. La Déclaration du Millénaire adoptée en 2000^c mentionne expressément le rôle majeur de la bonne gouvernance dans la réalisation de divers objectifs du Millénaire pour le développement. La contribution de la bonne gouvernance à la réalisation des objectifs de développement est donc déjà reconnue. Si la gouvernance démocratique n'a pas été intégrée à un objectif à part entière en 2000, c'est peut-être parce que la communauté internationale avait quelques réserves quant au concept même de gouvernance démocratique et des doutes quant à la manière dont on pourrait éventuellement en assurer le suivi. L'Union interparlementaire, pour sa part, est

^c Résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

parvenue, au fil des ans, à se doter de compétence et d'outils qui devraient faciliter le suivi des progrès réalisés dans le domaine de la gouvernance démocratique.

Principales conclusions

- L'adoption d'un objectif de développement durable à part entière relatif à la gouvernance démocratique contribuerait à améliorer les décisions prises par les États en matière de développement durable, tout en affirmant le rôle central des principes de gouvernance démocratique, qui sont autant de composantes essentielles du bien-être. Il convient d'encourager les parlements à adopter des résolutions ou des motions pour défendre un tel objectif et peser de tout leur poids dans le débat qui a lieu actuellement sur les objectifs de développement durable.
- La gouvernance démocratique est une condition fondamentale de la confiance des citoyens envers les pouvoirs publics et les institutions de l'État. La corruption est un des facteurs les plus préjudiciables à la confiance.
- L'organisation d'élections libres et régulières et une des pierres angulaires de tout système de gouvernance démocratique. Elle est essentielle au maintien et au renforcement de la participation des électeurs, en particulier des plus jeunes, et contribue ainsi à instaurer la confiance.
- Les activités du secteur privé sont désormais de portée mondiale, et il convient donc de mettre en place, à l'échelle internationale, des mécanismes de gouvernance politique plus rigoureux afin d'apporter des solutions à des problèmes restés à ce jour sans réponse, comme l'injustice, la pauvreté et la croissance non viable.
- On peut renforcer la gouvernance démocratique de multiples manières, notamment en veillant à ce que les élections ne soient pas entachées d'irrégularités liées au versement de dons par des intérêts privés, en mettant en place des mécanismes consultatifs novateurs et en levant tous les obstacles à la liberté de la presse.
- On considérait jusqu'à présent que la gouvernance démocratique était difficile à mesurer. Ces dernières années, plusieurs nouvelles méthodes ont été élaborées, y compris par l'Union interparlementaire, afin de simplifier l'évaluation et le suivi des progrès. Les avancées réalisées dans ce domaine devraient faciliter l'élaboration d'un objectif à part entière relatif à la gouvernance démocratique.

Séance IV : Les parlements et le programme de l'après-2015 : se préparer à agir

Les parlements doivent être au cœur de la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international. Ils peuvent contribuer de manière déterminante à renforcer l'adhésion des citoyens aux stratégies et programmes de développement, à la lumière des objectifs de développement durable. Leur rôle dans la mise en œuvre de ces objectifs est à la fois pluriaxial et multiforme.

Shirin Sharmin Chaudhury,
Présidente du Parlement du Bangladesh

77. Les participants ont passé en revue les leçons tirées de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils ont également débattu du rôle que les parlements ont réussi à jouer à ce jour dans ce domaine et de la contribution qu'ils peuvent apporter à la préparation d'un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable de dimension universelle, applicables aux nations développées comme aux pays en développement.

78. La course engagée en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se poursuit. Il reste encore deux ans avant l'échéance fixée et, dans la mesure où les objectifs du Millénaire pour le développement figurent désormais au premier rang des priorités de nombre de pays, les occasions ne manqueront pas de faire le plus de progrès possible d'ici à décembre 2015. Les parlementaires et les gouvernants doivent élaborer des plans de travail rigoureux afin d'utiliser au mieux le temps qu'il reste. Dans le secteur de la santé, certains pays ont réussi à réduire le taux de prévalence du VIH, alors que d'autres n'y sont pas parvenus. De même, le combat contre la tuberculose s'est soldé par un franc succès dans certains pays, mais pas dans d'autres. Les deux prochaines années devront donc être consacrées en grande partie à l'analyse des enseignements qui se dégagent de ces succès et de ces échecs.

79. De multiples raisons expliquent les résultats insuffisants obtenus à ce jour dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, parmi lesquelles les catastrophes dues au changement climatique, l'émergence de nouveaux conflits, le fait que certains pays riches ne se soient pas acquittés de leurs engagements à verser 0,7 % de leur PIB en faveur de l'aide publique au développement, le faible degré de priorité accordé dans nombre de pays aux objectifs du Millénaire pour le développement et la répartition très inégale des allocations budgétaires, affectées en priorité aux dépenses militaires plutôt qu'aux actions de développement. On relève cependant un autre facteur déterminant : dans certains pays, les parlementaires ont mis près de cinq ans, sur les 15 qui compte la phase de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, à prendre conscience de l'importance de ce processus. Si la dynamique avait été enclenchée plus tôt, les résultats n'en seraient que meilleurs. Pour éviter de répéter les mêmes erreurs avec les objectifs de développement durable, les parlementaires doivent prendre connaissance de ces objectifs dès les tout premiers stades et se tenir prêts à en suivre la mise en œuvre. En effet, il est impératif que les parlements, en tant qu'institutions, acquièrent une connaissance institutionnelle des objectifs de développement durable, afin d'assurer la continuité de l'action parlementaire au fil des mandatures.

80. Les parlements peuvent mettre en lumière les faiblesses liées à la mise en œuvre et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en analyser les causes profondes, et veiller à ce qu'ils cadrent mieux avec les priorités nationales. Ils doivent impérativement travailler en concertation étroite avec les gouvernements, car c'est uniquement au travers de cette interaction que les priorités nationales les plus importantes, en tant qu'expression des aspirations du peuple, pourront être intégrées au processus de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les parlements, en facilitant le débat sur les questions de développement, peuvent promouvoir l'harmonisation des politiques, la coordination de l'action gouvernementale et la responsabilité mutuelle du législatif et de l'exécutif. En leur qualité de représentants du peuple, les parlementaires peuvent placer au cœur du débat public les questions essentielles qui touchent à la situation des groupes pauvres, vulnérables et marginalisés. Ils peuvent ainsi apporter une contribution majeure à l'élaboration de plans de développement fondés sur des données factuelles et répondant à des priorités bien réelles.

81. Pour autant, le bilan des objectifs du Millénaire pour le développement comporte aussi des aspects positifs : sans les objectifs du Millénaire pour le développement, nous n'aurions pas vu émerger un partenariat mondial unique en son genre, à l'origine de la création d'unions monétaires dans l'hémisphère Nord comme dans l'hémisphère Sud, et des partenariats réunissant d'autres parties prenantes telles que les organisations de la société civile et le secteur privé; sans les objectifs du Millénaire pour le développement, nous n'aurions pas été témoins de l'intensification massive des efforts déployés dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau salubre, entre autres multiples exemples. De fait, à l'horizon 2015, nombre de pays en développement auront atteint certains, voire la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Ce ne sera pas le cas de tous les pays, et tous les objectifs visés ne pourront pas se concrétiser, mais les résultats obtenus seront néanmoins suffisants pour apporter des changements profonds à l'appui du développement. Le défi à relever consiste maintenant à parachever le travail mené au titre des objectifs du Millénaire pour le développement, en parallèle à la mise en œuvre d'un programme de développement plus ambitieux axé à la fois sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

82. Les parlementaires ont aussi pour tâche de façonner le nouveau programme de développement mondial de sorte qu'il soit à la mesure des ambitions requises pour répondre aux besoins essentiels relevés actuellement en matière de développement. Grâce aux efforts sans précédent déployés par les Nations Unies pour sonder l'opinion mondiale, plus d'un million de personnes ont déjà pu faire entendre leur voix et se sont clairement exprimées en faveur d'un programme de développement qui aurait certes pour objectifs prioritaires la lutte contre la pauvreté et le développement durable mais intégrerait aussi les enjeux qui n'ont pas été suffisamment pris en compte dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, à savoir la gouvernance démocratique, la paix, l'élimination de la peur ou de la violence et les perspectives d'emploi, en particulier pour les jeunes.

83. L'Organisation des Nations Unies a pu constater toute la détermination dont les parlements ont fait preuve à l'échelle nationale. Il faut pourtant aller plus loin et entretenir la dynamique enclenchée afin de résister à la tentation de revoir les objectifs à la baisse, d'éviter soigneusement les questions les plus épineuses ou de s'accommoder de dénominateurs communs moins ambitieux, ce qui ne serait pas sans incidence sur les négociations entre États Membres. De plus, pour que les

actions de développement durable portent leurs fruits, il faut œuvrer autrement au service des pays, en intégrant plus largement les trois piliers (social, économique et environnemental) du développement durable à l'ensemble des politiques et des secteurs. Les parlements peuvent apporter une contribution essentielle à ce processus d'intégration, en veillant à ce que les décisions, lois et budgets tiennent vraiment compte des trois dimensions du développement durable.

Nous savons tous que la réalisation, en temps voulu et de manière efficace, des objectifs de développement durable suppose la mise en place d'un solide mécanisme de reddition de comptes. Il vous appartient d'y veiller.

Ambassadeur Néstor Osorio,
Président du Conseil économique et social

84. Les objectifs de développement ont le plus souvent été fixés par les Nations Unies conformément à une approche descendante ou sectorielle qui tend à aborder les problèmes de manière fragmentaire. Les parlements peuvent reformuler ces objectifs dans le cadre d'un processus qui partirait de la base et tiendrait compte de l'avis des populations. Ils pourraient ainsi pallier une des faiblesses des objectifs du Millénaire pour le développement, tout en préparant le terrain en vue de l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable plus adaptés.

85. Un des aspects majeurs de la mise en œuvre des objectifs de développement durable tient à l'adhésion des populations, qui passe nécessairement par la représentation nationale, à savoir le Parlement. Ce constat s'impose d'autant plus que l'actuel programme de développement mondial couvre une période de 10 à 15-20 ans. L'exécutif a du processus de développement une vision à très court terme qui se limite aux actions à mener sur une période d'à peine quatre à cinq ans. L'action parlementaire présente à cet égard un intérêt supplémentaire, en ce qu'elle s'inscrit dans le plus long terme. Les parlementaires peuvent aussi contribuer à une meilleure prise en compte de la qualité des résultats obtenus. Il y a entre les pays des écarts et des inégalités que seuls les parlementaires peuvent relever. Les résultats découlant de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement ne doivent pas se mesurer uniquement au regard du nombre d'enfants scolarisés ou de lits d'hôpital disponibles, mais aussi de la qualité de l'enseignement dispensé dans les établissements scolaires et des soins de santé prodigués dans les hôpitaux.

86. S'agissant de la mise en œuvre, les parlementaires peuvent aussi fortement contribuer à l'intégration verticale du développement durable entre les assemblées locales et provinciales et les instances parlementaires nationales, et à son intégration horizontale à l'échelle interrégionale ou interprovinciale. La mise en œuvre des actions de développement doit être coordonnée à tous les niveaux, qu'il s'agisse de l'échelle locale, régionale et mondiale, du secteur privé ou des Nations Unies. Cette coordination s'impose aussi au sein même des parlements, ne serait-ce que pour faciliter le suivi global et l'institutionnalisation du nouveau programme de développement, et peut relever, le cas échéant, d'une structure distincte créée spécifiquement à cette fin. L'absence de données est un obstacle à l'intégration et à la coordination et complique la tâche des pays et des régions qui s'efforcent

d'assurer le suivi des progrès réalisés ou de mesurer les résultats obtenus au regard des différents objectifs de développement visés. Les méthodes de collecte et d'interprétation des données doivent être harmonisées et les systèmes de gestion de l'information uniformisés afin d'éliminer les problèmes liés à la pénurie d'information, qui ont entraîné de grosses difficultés lors des tout premiers efforts de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

87. Certains pays se sont dotés de systèmes plus ou moins élaborés de collecte d'informations qui permettent de mesurer le PIB et intègrent de surcroît d'autres indicateurs portant, par exemple, sur l'éducation, la santé, le bien-être et le bonheur. Comme on l'a rappelé précédemment au cours de la réunion, la croissance économique ne conduit pas nécessairement à l'amélioration du bien-être et de la prospérité, qui est pourtant l'objectif ultime du développement. Les autres composantes du développement durable, et notamment l'action à mener pour combler le fossé entre les riches et les pauvres, prévenir la discrimination et promouvoir la cohésion et l'inclusion sociales, n'en sont que plus importantes. Plusieurs de ces pays envisagent maintenant d'étendre ces systèmes plus complets de mesure du PIB à différents niveaux de l'appareil politique ou administratif. Ces systèmes sont appelés à jouer un rôle important en ce qu'ils permettront d'évaluer avec précision les ressources nécessaires pour parachever les objectifs du Millénaire pour le développement et lancer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

88. Le vote du budget est une composante essentielle de la réalisation des objectifs de développement, quelle qu'en soit la nature, et il appartient aux parlementaires de s'assurer que des ressources suffisantes y sont allouées, et qu'elles sont utilisées à bon escient. Les parlementaires qui n'ont pas les compétences nécessaires pour examiner le budget et en assurer le suivi doivent s'employer à combler ces lacunes ou solliciter les conseils de collègues plus expérimentés. Plusieurs pays ont mis en place des cadres de suivi budgétaire pour les y aider. Les parlements ont aussi pour responsabilité connexe de convaincre le public et le gouvernement de la nécessité, dans l'intérêt du pays, d'allouer un budget à part entière aux objectifs de développement. Le message n'est pas facile à faire passer en période de crise financière et d'austérité. En ces temps difficiles, l'aide internationale est la première victime des coupes budgétaires, et il est d'autant plus urgent de faire comprendre que la crise ne change rien aux besoins des pays bénéficiaires de cette aide.

Les parlements tiennent les cordons de la bourse, ce qui leur confère un pouvoir immense et leur permet notamment d'influer sur les résultats des actions de développement. En Ouganda, le Parlement a signalé à plusieurs reprises au Gouvernement qu'en l'absence d'un financement adéquat en faveur du secteur de la santé, le pays n'atteindrait jamais les objectifs du Millénaire pour le développement 4 et 5. Après cinq ans de confrontation, le Parlement a estimé que la coupe était pleine et refusé de voter le budget. Après trois semaines d'impasse, le Gouvernement a finalement retiré son projet de loi de finances et présenté un nouveau budget prévoyant une très forte augmentation des crédits en faveur de la santé.

Anders B. Johnsson,
Secrétaire général, Union interparlementaire

89. La concrétisation des objectifs de développement exigera des ressources supplémentaires. Certains participants ont fait observer que c'est la dépendance de leurs pays à l'égard de l'aide étrangère qui est en partie responsable des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Aussi importe-t-il que les gouvernements s'emploient à mobiliser davantage de ressources à l'échelle nationale aux fins du développement. Un nouveau dispositif visant à prélever une taxe sur les transactions financières internationales afin de financer des actions de développement a été récemment mis en place en Europe. À ce jour, 12 des 28 États membres de l'Union européenne se sont associés à cette initiative, et l'Union européenne s'emploie à convaincre les pays restants de faire de même. D'autres suggestions ont été avancées : il a notamment été proposé d'adopter des mesures destinées à combattre les flux illicites de capitaux et la fraude internationale, d'investir le produit des saisies ainsi effectuées dans des programmes d'aide internationale ou d'appeler les pays producteurs de pétrole à venir en aide aux États en développement voisins moins privilégiés.

90. Alors que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été conçus à l'intention des pays en développement, le nouveau programme de développement durable s'appliquera à tous les pays, développés et en développement. Sans doute n'est-on pas suffisamment conscient, dans le monde développé, que les pays de l'hémisphère Nord ne sont plus uniquement « bailleurs d'aide » et interviennent désormais de manière grandissante en qualité d'acteurs et de partenaires à part entière des programmes de développement en coopération. La situation est donc très différente de ce qu'elle était dans le passé, et les pays développés, s'ils continuent à fournir de l'aide, ne doivent plus imposer aux pays bénéficiaires des conditions péremptoires et paternalistes. Dès lors qu'ils estiment que des améliorations s'imposent dans certains secteurs des pays en développement, notamment dans les domaines des droits de la personne ou de l'émancipation des femmes, ils doivent proposer leur aide dans un esprit de dialogue et de partenariat.

91. Les parlementaires doivent faire passer le message selon lequel les nobles objectifs de développement humain n'ont pas encore été pleinement atteints. La pauvreté sévit toujours dans le monde, tous les enfants ne sont pas scolarisés, et il reste encore beaucoup à faire pour que les femmes accèdent à la pleine émancipation, pour ne citer que quelques exemples. Ils doivent par ailleurs expliquer que la question du développement *durable* ne concerne pas uniquement les pays en développement et présente aussi une importance majeure pour les pays développés, y compris les plus riches, confrontés à des problèmes persistants comme la pauvreté, la faim et l'absence de logements. De même, les questions liées à la pérennisation des ressources revêtent une dimension universelle, à l'exemple du changement climatique, de l'appauvrissement de la biodiversité et d'autres enjeux environnementaux urgents. Il est primordial que les parlementaires expliquent à leurs électeurs les raisons justifiant de se fixer des objectifs de développement, ce qui peut s'avérer étonnamment difficile dans les pays riches.

Il est très difficile de parler des enfants qui n'ont pas la chance d'aller à l'école dans une société où le fait que tous les enfants soient scolarisés va de soi. Il est tout aussi difficile de plaider la cause des femmes dans une société où toutes les femmes pensent être émancipées. Les parlementaires ont néanmoins le devoir de sensibiliser l'opinion nationale à ce qui se passe hors des frontières de nos nations prospères.

Fauzaya Talhaoui,
Membre du Sénat belge

92. La mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement exigera d'instaurer un dialogue entre les parlements et toutes les composantes de la société civile. Les syndicats, les associations de défense de l'environnement, les mouvements de défense des droits des femmes, en bref la société dans son ensemble devront appuyer les parlementaires dans leurs échanges avec l'opinion publique et le gouvernement. Mais peut-être faudra-t-il surtout que les parlementaires eux-mêmes en appellent à la société civile et sollicitent son appui, en lui expliquant ce que le pays essaie de faire, et pour quelles raisons. C'est pourquoi les débats parlementaires devront être plus ouverts et plus accessibles au public.

93. Le rôle des réseaux sociaux dans l'action parlementaire est un aspect relativement nouveau. Les parlementaires font un usage grandissant des réseaux sociaux pour transmettre des informations sur leurs activités à une multitude de « contacts », et atteignent ainsi bien plus de gens qu'ils ne le pourraient avec des méthodes de communication traditionnelles. Mais le recours aux moyens de communication modernes devrait fonctionner dans les deux sens : certains pays ont d'ailleurs pris des dispositions pour que les citoyens puissent participer directement au processus législatif en formulant des suggestions, des avis, des critiques et des contre-propositions. Ces initiatives ont marqué une étape majeure dans la voie de l'intégration politique.

94. Face à l'ampleur de la tâche, plusieurs parlements ont déjà créé des groupes de travail et des équipes spéciales sur les objectifs de développement durable. L'objectif est d'être prêt à passer à l'action bien plus vite que ce ne fut le cas pour les objectifs du Millénaire pour le développement.

95. Les participants à la réunion ont formulé de nombreuses suggestions quant aux domaines que les futurs objectifs de développement devraient couvrir, et ont notamment insisté sur la nécessité de formuler des objectifs sur la stabilité, les approvisionnements énergétiques et les personnes handicapées. Les questions de sécurité devraient également être abordées. En effet, comment pourrait-on garantir le développement quand tant de pays en développement sont aux prises avec des conflits militaires récurrents responsables de catastrophes humanitaires inimaginables? Il a également été souligné que les conflits armés pouvaient ouvrir la voie à l'exploitation illégale des ressources naturelles par des multinationales étrangères.

96. Les autorités légitimes des pays confrontés à des conditions de sécurité très précaires se voient privées des ressources qui leur permettraient de financer des activités de développement telles que la construction d'hôpitaux décentes et d'établissements scolaires de qualité, l'amélioration des conditions de vie de la

population et la création d'emplois durables, ceux générés par l'exploitation illicite étant par nature très éphémères.

97. Alors que les objectifs du Millénaire pour le développement ont été élaborés par des technocrates réunis à huis clos aux Nations Unies, le programme de développement pour l'après-2015 fait l'objet de négociations ouvertes et d'un large débat, et sera le fruit d'un processus de concertation à l'échelle mondiale. Et c'est précisément ce qui nous donne des raisons d'espérer et de garder foi en l'avenir. Certes, il faudra entreprendre un vaste travail de sensibilisation, mais la planète est bien mieux préparée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 2001 à se lancer dans cette nouvelle aventure.

98. Le programme de développement pour l'après-2015 a pour objectif premier de définir une marge de manœuvre suffisamment sûre pour que tous les pays du monde puissent œuvrer à plus de prospérité pour tous, en respectant les frontières planétaires, en répondant aux besoins essentiels de la population et en protégeant les droits de l'homme. Si la connaissance et l'innovation peuvent contribuer dans une très large mesure à la réalisation de cet objectif, l'excès d'innovations est aussi un des facteurs qui ne peuvent qu'aggraver la situation. L'humanité ne cesse d'inventer des solutions innovantes pour extraire toujours plus de ressources à un rythme de plus en plus effréné, et exploiter les écosystèmes jusqu'à l'épuisement. Ce n'est qu'en utilisant en priorité les innovations de nature à résoudre nos problèmes que nous ferons de l'innovation technologique un atout pour l'humanité, et pas seulement une source de profit.

99. En conséquence, le principal défi lié au programme de développement pour l'après-2015 consistera, à l'échelle nationale, à en finir avec un état d'esprit axé uniquement sur la défense de l'intérêt national, au détriment de celui des autres pays. Certes, cette approche a donné à ce jour d'excellents résultats dans nombre de pays. Pour autant, l'humanité en est arrivée à un stade où cette conception du monde est devenue incompatible avec une réalité incontournable, celle de l'accroissement rapide de la vulnérabilité des pays, désormais incapables de satisfaire les besoins de leurs populations et enfermés dans des modes de consommation non viables. Le programme de développement pour l'après-2015 ne pourra porter ses fruits que si les responsables politiques, les parlementaires et le public dans son ensemble adhèrent à cette nouvelle vision des choses et se détournent d'une perspective à court terme soucieuse uniquement de l'intérêt national pour s'investir dans un effort collectif visant à résoudre des problèmes communs de dimension mondiale, à réduire la vulnérabilité et, partant, à promouvoir l'intérêt national.

Si notre vision des choses reste inchangée, le programme de développement pour l'après-2015, aussi attrayants et louables que soient ses objectifs, ne résoudra rien.

Olav Kjørven,
Sous-Secrétaire général et Directeur
du Bureau des politiques de développement,
Programme des Nations Unies pour le développement

Principales conclusions

- Au cours des deux années qui restent avant l'échéance de 2015, les parlementaires vont devoir continuer à œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sur lesquels viendra s'appuyer le programme de développement pour l'après-2015. Dans le même temps, ils doivent saisir l'occasion qui se présente de participer directement à l'élaboration du nouveau programme de développement et des objectifs de développement durable. Ils pourront ainsi contribuer à renforcer l'adhésion nationale au programme de développement et jeter les bases de la bonne mise en œuvre de ce programme.
- À l'instar des objectifs du Millénaire pour le développement, les objectifs de développement durable ne donneront les résultats escomptés que s'ils font l'objet d'un suivi parlementaire rigoureux. Il s'agira notamment de participer à la conception des stratégies nationales de développement durable et de veiller à ce que les budgets nationaux cadrent avec le nouveau programme de développement. Les parlements devront peut-être créer des structures spécifiques chargées de ce suivi et de l'institutionnalisation des nouveaux objectifs.
- L'intégration des politiques économiques, sociales et environnementales, tous niveaux confondus, demeurera une condition essentielle du développement durable. Les parlementaires doivent appuyer les efforts déployés en ce sens, et faire en sorte que les politiques nationales s'inscrivent dans une perspective à plus long terme qui ira bien au-delà des échéances électorales les plus proches.
- Les parlementaires peuvent contribuer de manière déterminante à fédérer l'opinion publique autour des objectifs de développement et à mobiliser des ressources aux fins du développement. Dans les pays développés, cette tâche consistera en partie à convaincre l'électorat que les objectifs de développement durable les concernent aussi au premier chef.
- Les parlementaires doivent participer davantage aux travaux des Nations Unies, qui se sont progressivement ouvertes à un large éventail d'intervenants. Le programme de développement pour l'après-2015 devrait être l'occasion de renforcer cette interaction et d'inaugurer une nouvelle ère dans les relations entre l'Organisation des Nations Unies et les parlements.

Annexe II

Liste des intervenants et des animateurs

La réunion de 2013 s'est entièrement déroulée sous forme d'entretiens. Les groupes de discussion étaient composés de représentants de haut niveau et de parlementaires, qui ont été interrogés par un journaliste ou un écrivain de renom. À la suite de l'entretien initial (d'une durée de 50 à 60 minutes), les participants ont pu poser des questions ou faire part de leurs observations. Les séances I et III ont été précédées d'un discours principal.

La séance I avait pour thème « Un nouveau modèle économique pour le développement durable : sur la voie du bien-être ». Le discours principal, prononcé par le professeur Tim Jackson, de l'Université du Surrey (Royaume-Uni), auteur de l'ouvrage *Prospérité sans croissance*, a été suivi d'un débat auquel ont participé les personnalités suivantes : Ambassadeur Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, Coprésident du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les objectifs de développement durable; Ambassadeur Ib Petersen, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Ximena Del Rocio Peña Pacheco, membre de l'Assemblée nationale équatorienne; et M^{me} Petra Bayr, membre du Conseil national autrichien. Les débats ont été animés par Andrew Revkin, journaliste et écrivain.

La séance II a été consacrée au thème « L'égalité hommes-femmes, pilier du développement – formulation d'un nouvel objectif » et a réuni les personnalités suivantes : Ambassadeur Gréta Gunnarsdóttir, Représentante permanente de l'Islande auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ambassadeur George Wilfred Talbot, Représentant permanent du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies; M^{me} Gabriela Montaña, Présidente du Sénat bolivien; et M. John Hendra, Sous-Secrétaire général et Directeur exécutif adjoint chargé de la politique et des programmes à ONU-Femmes. Les débats ont été animés par Michelle Goldberg, journaliste.

La séance III avait pour thème « La "gouvernance démocratique" pour le développement durable : quelle place dans les nouveaux objectifs? ». Le discours principal, prononcé par M^{me} Gunilla Carlsson, ancienne membre du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 et ancienne Ministre de la coopération en matière de développement (Suède), a été suivi d'un débat auquel ont pris part les personnalités suivantes : le Vice-Secrétaire général de l'ONU; Ambassadeur Paul Seger, Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ambassadeur Eduardo Ulibarri, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies; Anne Makinda, Présidente de l'Assemblée nationale de la République-Unie de Tanzanie; et sénateur Aitzaz Ahsan (Pakistan). Les débats ont été animés par Nermeen Shaikh, productrice.

La séance IV a été consacrée au thème « Les parlements et le programme de l'après-2015 : se préparer à agir » et a réuni les personnalités suivantes : Ambassadeur Martin Sajdik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et Vice-Président du Conseil économique et social; M. Olav Kjørven, Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques de développement au Programme des Nations Unies pour le développement;

Shirin Sharmin Chaudhury, Présidente du parlement du Bangladesh; et M^{me} Fauzaya Talhaoui, membre du Sénat belge. Les débats ont été animés par M. Anders B. Johnsson, Secrétaire général de l'Union interparlementaire.
